

**DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE D'EYGALIERES**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 17
REPRESENTES : 0
VOTANTS : 17
VOTES POUR : 17
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39.2019

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard WIBAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juin 2019.

Etaient présents : ALBINET Catherine, BLANC Michel, BRAILLE Corinne, COMBE Aurélie, DE TURCKHEIM Amaury, FAUQUE Lucien, GAUTIER Robert, GRIMAUD Roland, HALDY Jean, LUCCINI Ludovic, MICHEL Anne-Marie, MORICELLY Benjamin, PANCIERA Patricia, PELISSIER Aline, RICARD Monique, UFFREN Marie-Christine.

Etaient absents ou excusés : CHARRADE Sylvie, MARTEL Fabien.

Un scrutin a eu lieu, Madame Patricia PANCIERA a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, suite aux récentes élections municipales, il convient de désigner un représentant qui siègera au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

- . Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment, son article 35 ;
- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- . Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
- . Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant qui siègera au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Bernard WIBAUX pour représenter la Commune d'Eygalières au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres du Conseil présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Le Maire,
Bernard WIBAUX**

